

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 15 octobre 2020

### Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	5
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	6
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	6

### Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO.

### Excusés :

Florine VARIN donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Brigitte COLLET

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les élus du calendrier des réunions de la communauté de communes :

- Lundi 28 septembre : réunion du conseil communautaire qui dura quatre heures suite à l'intervention du nouveau secrétaire général de la préfecture sur la COVID 19. Isabelle ROBION sera intégrée à la commission n°6 Culture Tourisme et Sports, Jean-Luc LEFEBVRE étant à la commission n°3 Famille.
- Lundi 12 octobre : réunion du bureau de la CCPC (ensemble des maires), le point principal étant la validation des attributaires pour le marché de construction du centre aquatique, sachant qu'il y avait quatre lots infructueux.

### 2.2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET/OU POSE DE PEINTURE DE MARQUAGE AU SOL » (POUR AVIS)

Vu la délibération n°2020/168 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault du 28 janvier 2020 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol »,

Considérant que ce groupement permettra en mutualisant les procédures, de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre et ainsi d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant, ainsi que des prestations de service de qualité.

Considérant que la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnatrice de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Oûi l'exposé du Maire,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

*La commune participe à deux groupements de commandes intercommunaux pour limiter ses coûts*

- ✓ De participer au groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol »
- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

**2.3 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE INDEPENDANTE POUR OPTIMISATION DES MOYENS D'IMPRESSION » (POUR AVIS)**

Vu la délibération n°2020/169 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault du 28 janvier 2020 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »

Considérant que ce groupement permettra, par le biais de l'analyse technique et financière des moyens d'impression des communes et des contrats de maintenance liés à ces équipements, de préparer efficacement le renouvellement des marchés de fourniture et maintenance.

Considérant que la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- ✓ De participer au groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »
- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

**3.1 POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Christelle VANHERSECKE, adjointe, fait un point suite à la dernière réunion de la Commission enfance/jeunesse qui s'est tenue le 29 septembre. Le projet de skate park/bike park a notamment été abordé. Un sondage a été effectué. Le choix du projet se fera après les vacances de Toussaint suivant les résultats du dépouillement.

Concernant l'atelier théâtre, Christelle VANHERSECKE a assisté à une séance. Cet atelier est vraiment très intéressant mais il y a beaucoup d'enfants et il manque au moins un encadrant. Il faudrait encore trouver au moins un bénévole.

Elle informe ensuite les élus de la réunion des référents à la CCPC. Cette rencontre a notamment été l'occasion de parler des ALSH des vacances et des clubs pour ados (Soda's club). Pour le mois de juillet 2021, les ALSH devraient commencer soit le 8 soit le 12 juillet pour se terminer le 30 juillet. Pour le mois d'août, le centre devrait se terminer le 20 ou le 25 août.

Christelle VANHERSECKE a demandé la création d'ALSH pour les vacances de Noël mais la CCPC n'a pas de volonté politique d'ouvrir de centre à Noël (les responsables estiment qu'il n'y a que quelques demandes à la marge et que cette période doit être réservée à la famille...).

Concernant le skate park/bike park, la CCPC propose son aide dans le montage du dossier.

**3.2 INFORMATION SUR LE C.A DES « JEUNES POUSES ».**

Christelle VANHERSECKE et Isabelle ROBION font un point du dernier CA des Jeunes Pousses qui s'est tenu le 7 octobre et de la nouvelle composition du bureau. La réunion s'est très bien passée et la nouvelle équipe est une très belle équipe pluridisciplinaire dynamique et très volontaire avec de nombreuses compétences.

---

*ALSH : juillet 2021 sûrement du 8 au 30 juillet*

*Noël : refus de la CCPC d'organiser des ALSH à Noël...*

---

*Skate Park / Bike Park : le choix dépendra des résultats du sondage*

---

*Les Jeunes Pousses : une équipe très dynamique et pleine de promesses...*

---

### 3.3 POINT SUR L'ÉCOLE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Christelle VANHERSECKE fait un point sur les activités périscolaires et l'école dont le Conseil est prévu le 6 novembre à 18h au foyer associatif.  
Pour le moment, aucun cas de COVID n'a été déclaré à l'école ou lors des activités périscolaires.

## 4 Délégation Action Sociale

### 4.1 INFORMATIONS SUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ AVEC L'U.F.C.V.

Anne Sophie MOREAU fait un point suite à la reprise des ateliers de l'UFCV pour les seniors. Une réunion s'est tenue le 13 octobre. La commune réfléchit à un nouveau fonctionnement : soit un élargissement de la convention avec l'UFCV à davantage de communes, soit une organisation sans passer par l'UFCV tout en continuant de proposer des activités aux seniors. Pour le moment, peu d'habitants de Wannehain participent aux activités proposées par l'UFCV.

Pour compenser l'annulation de la semaine bleue pour les seniors, des places de cinéma seront offertes par la CCPC aux seniors. Ces places seront à récupérer en mairie avant le 30 novembre.

### 4.2 POINT SUR LE BEGUINAGE

Monsieur le Maire indique qu'il y a trois projets portés par des bailleurs sociaux (Notre Logis, SRCJ et Maisons & Cités) qui seront présentés à la commission béguinage courant novembre.

La commune devrait normalement récupérer fin novembre les dossiers complétés afin qu'ils soient étudiés par l'EPF.

Le choix du porteur de projet devrait alors être choisi d'ici la fin de l'année.

### 4.3 INFORMATION SUR LA COMMISSION LOGEMENT SRCJ DU 08 OCTOBRE

Suite à la vacance d'un logement, la commission s'est réunie et a proposé 3 dossiers pour l'attribution de celui-ci. Un de ces dossiers n'a pas été approuvé par la SRCJ. Sur les deux dossiers restants, c'est le dossier en urgence sociale qui est passé.

L'autre dossier sera représenté au prochain logement disponible sur la commune ou sur les communes voisines.

## 5 Délégation Aménagement cadre de vie

### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel DEMEURE fait un point complet des travaux en cours route de Bachy. Une première réunion a eu lieu le 8 octobre avec l'entreprise Eurovia et la CCPC pour discuter de la mise en place de la déviation et les conséquences de ces travaux (passage des poubelles, pompiers, ...) ainsi que du planning des travaux.

Une réunion de chantier a eu lieu le 15 octobre pour faire un point sur l'avancement des travaux. L'entreprise a commencé à réaliser des tranchées pour enterrer les réseaux. Une nouvelle chambre a été posée pour le passage de la fibre.

Pour le moment, la route est encore accessible pour environ 2 à 3 semaines. A partir de début novembre, la route sera bloquée pour au moins une à deux semaines.

La fin des travaux est prévue pour mi-décembre.

### 5.2 ADHESION AU SIDEN/SIAN (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

---

*Béguinage : 3 projets en  
compétition*

---

---

*Route de Bachy : début des  
travaux.*

*La route devrait être bloquée  
au maximum deux semaines*

---

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu les différentes délibérations des Conseils des différentes Communautés d'Agglomération portant sur le transfert des compétences « Eau », « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », « Eau potable » et « Assainissement » au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

#### **ARTICLE 1**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)** pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN, HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

#### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN;

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

#### **5.3 MODIFICATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT DANS CERTAINS SECTEURS (POUR AVIS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et L331-46,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/12/2019,

Vu la délibération du 29/11/2012 instaurant la Taxe d'Aménagement,

Considérant que sur le lotissement dit « Fonciadel » le taux de la Taxe d'Aménagement était fixé à 20 %,

Considérant que toutes les maisons sont construites,

Considérant que les travaux de voiries, d'éclairage public et d'aménagement sont terminés,

Monsieur le Maire propose d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur ce secteur repris ci-dessous un taux de Taxe d'Aménagement de 5 %.

---

*Passage du taux de taxe  
d'aménagement de 20% à 5%*

---

Les rues concernées sont :

- ✓ Rue du Clos du Chemin Vert
- ✓ Rue du Chemin Vert (numéros 269 – 285 – 301 – 317 – 333 - 367 – 373 – 389 – 395 – 411 – 425 – 429)
- ✓ Rue des Charmes
- ✓ Allée des Hauts Prés
- ✓ Rue de la Vache Bleue (numéros 1225 et 1235)

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 6 Délégation Finances et Administration

### 6.1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (POUR AVIS).

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivité Territoriale,  
Vu l'article L2121-7 et suivants du CGCT relatifs au fonctionnement du conseil municipal,  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Règlement Intérieur (joint en annexe).

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

### 6.2 RENCONTRE AVEC LE TRESORIER PAYEUR SUR LE LITIGE DU PAIEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A L'ENCONTRE DE QUATRE PETITIONNAIRES.

Alain Fournier fait le point sur la rencontre avec le T.P.G.  
Suite au recours de 4 habitants concernant la taxe d'aménagement, la commune a demandé des explications au Trésorier Payeur Général de Templeuve.  
Celui-ci a expliqué qu'avec le changement de services de la DDTM (Lille, puis Valenciennes, puis Avesnes-sur Helpe) et de la DGFIP (Lille puis le Calvados), il était difficile de remonter l'historique de ces dossiers.  
Les 4 habitants remettent en cause le délai d'instruction ainsi que la décision de la commune d'appliquer le taux de taxe d'aménagement de 20%.  
La commune décide donc de prendre un avocat et de défendre soit la requête initiale de la fixation du taux de TA, soit d'attaquer l'Etat pour non-respect des délais.

---

*Contentieux sur la Taxe  
d'Aménagement : la  
commune prend un avocat*

---

## 7 Délégation Animation Vie du village

### 7.1 LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique REMY fait un point des animations annulées depuis le dernier conseil. Au vu de la situation sanitaire, peu de manifestations publiques peuvent se tenir.  
Seule l'Assemblée Générale du Magasin du Terroir a pu avoir lieu. Très peu de personnes étaient présentes. Fabrice DESSORT a présenté l'activité ainsi que le projet de Drive Producteurs. Un tel drive ne pourra exister que si plus de bénévoles participent au projet.

Le repas des aînés ainsi que la cérémonie du 11 novembre sont annulés.  
Une réflexion est en cours sur la tenue possible de la manifestation du Téléthon.  
Pour le moment, il semble difficile de prévoir un retour des animations avant le printemps ou l'été prochain.

### 7.2 LES ANIMATIONS A VENIR

En fonction des dernières directives sanitaires, Dominique REMY se projette sur les animations de fin d'année et sur la réunion de la commission animation prévue le jeudi 12 novembre. La commission doit essayer de préparer les animations de l'année 2021.

Pour des raisons sanitaires, la commune déconseille aux habitants de faire du porte-à-porte à l'occasion des fêtes d'Halloween.

---

*Le Magasin du Terroir  
recherche des bénévoles pour  
son Drive...*

---

---

*Pas d'Halloween cette  
année...*

---

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

### 8.1 CONVENTION DE LOCATION AVEC UN AUTO-ENTREPRENEUR PSYCHOMOTRICIEN

Monsieur le Maire détaille cette convention. Il s'agit de la location d'un local pour une à deux demi-journées par semaine à partir de fin septembre pour une durée d'un an.

### 8.2 CONVENTION DE LOCATION AVEC L'ENTREPRISE H.G.H (RENOUVELLEMENT)

Monsieur le Maire détaille cette convention. Il s'agit de la prolongation de la convention existante pour une durée d'un an à partir du premier janvier 2021.

### 8.3 VENTE D'UN VEHICULE MUNICIPAL REFORME A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le conseil de la vente à un particulier du minibus dont la valeur argus était de zéro € et qui n'avait pas passé le contrôle technique. Après échanges avec le garagiste le véhicule a été vendu 300€.

### 8.4 DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE DOSSIER « TAXE D'AMENAGEMENT »

Monsieur le Maire informe le conseil de sa décision de prendre un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. C'est Maître KERRICH qui a été choisie.

## 9 Informations / Questions diverses

Le rapport d'activité de la mission locale de Lille est disponible auprès de monsieur le Maire.

- informations diverses :

- Monsieur le Maire fait un point sur les mesures prises et à prendre compte tenu de la crise sanitaire. Il indique qu'un décret du 15 octobre indique que l'état d'urgence sanitaire est déclaré à partir du 17 octobre.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le plan local d'urbanisme devient automatiquement une compétence communautaire sauf si au moins 20% des communes représentant au moins 25% des habitants se prononcent contre le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Monsieur le Maire souhaite donner tous les éléments de réflexion en sa possession à chaque conseiller afin qu'il puisse se faire sa propre opinion. Une grande partie du conseil municipal du mois de décembre (17 décembre) devrait être consacrée à cette question.
- La RD93 devrait être interdite à la circulation à la hauteur de Camphin en Pévèle du 26 au 29 octobre.

---

*PLUI : pour ou contre ? Une réflexion en cours...*

---

---

*RD 93 fermée du 26 au 29 octobre*

---

**Prochain conseil municipal : jeudi 19 novembre à 20h**  
**La séance est levée à 22h30**